



Demande de séparation de corps

Par **kikidu41**, le **13/12/2010** à **00:11**

Bonjour,

Mon mari, avec mon accord, a quitté le domicile pour mésentente, depuis le 1er aout 2010. Je souhaiterai qu'il fasse 1 demande de séparation de corps; ce qu'il ne veut pas faire, car, dis-t'il, ça coûte trop cher.

si il n'a pas les moyens, moi encore moins, car mon salaire est beaucoup moins élevé que le sien; de plus, actuellement il est hébergé gratuitement, alors que moi, je dois absolument régler toutes les factures; ce qui devient très difficile financièrement pour moi. Que puis-je faire ? Quel est le coût pour faire une demande de séparation de corps ?

Par **Laure11**, le **13/12/2010** à **13:15**

Pour une séparation de corps, un avocat est obligatoire.

Si vous avez de faibles revenus, vous avez peut-être droit à une Aide Juridictionnelle.